

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 21 septembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe

NOR : IOMA2226836A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 septembre 2022, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe.

L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours mentionnés à ci-dessus. Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Filière permis de conduire et sécurité routière – Les recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur et des outre-mer, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27 cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer (même adresse) ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au centre d'examen choisi, mentionné en annexe II.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

Dans la mesure où au moins une candidature serait enregistrée, des centres d'examen mentionnés en annexe II seront ouverts dans les départements et les collectivités d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna.

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents requis pour l'inscription au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée à l'annexe I du présent arrêté.

L'épreuve orale d'admission aux concours se déroulera en région Ile-de-France pour tous les candidats admissibles.

Pour passer cette épreuve, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Ce choix peut s'effectuer au moment de l'inscription. Les candidats devront produire, dans les meilleurs délais et au plus tard dix jours avant le début de l'épreuve orale d'admission, un justificatif de domicile pour les résidents dans les DOM-COM ou à l'étranger. Pour les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, un certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence devra être transmis au service organisateur.

L'absence de transmission de justificatif rend la demande irrecevable.

Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523

du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

ANNEXES  
ANNEXE I

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours de recrutement	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			Épreuves d'admissibilité		Épreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu
Inspecteur de 3 <sup>e</sup> classe du PCSR (concours externe)	2023	3 octobre 2022	4 novembre 2022	4 novembre 2022	10 janvier 2023	Centres d'examen	/	Communiquée ultérieurement	Région Ile-de-France
Inspecteur de 3 <sup>e</sup> classe du PCSR (concours interne)	2023	3 octobre 2022	4 novembre 2022	4 novembre 2022	10 janvier 2023	Centres d'examen	/	Communiquée ultérieurement	Région Ile-de-France

ANNEXE II  
CENTRES D'EXAMEN

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
<p style="text-align: center;"><b>ILE-DE-FRANCE</b></p> <p>(75) PARIS, (77) SEINE-ET-MARNE, (78) YVELINES, (91) ESSONNE, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE-ST-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (95) VAL-D'OISE.</p>	<p>□ LOGNES</p>	<p>Ministère de l'Intérieur Direction des Ressources Humaines Sous-Direction du Recrutement et de la Formation Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle <b>Section Concours</b></p> <p>27 cours des Petites Ecuries 77185 LOGNES 01 60 37 12 48 01 60 37 10 19 <a href="mailto:sdrf-concours-lpcsr3@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-lpcsr3@interieur.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b></p> <p>(13) BOUCHES-DU-RHONE, (04) ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (83) VAR, (84) VAUCLUSE.</p>	<p>□ MARSEILLE</p>	<p>PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE Bureau du Recrutement</p> <p>Place Félix Baret CS 80001 <b>13282 MARSEILLE CEDEX 06</b> ☎ 04 84 35 40 00 <a href="http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr">www.bouches-du-rhone.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>CORSE</b></p> <p>(20A) CORSE-DU-SUD, (20B) HAUTE-CORSE.</p>	<p>□ AJACCIO</p>	<p>PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD Bureau du Recrutement</p> <p>rue Sergent Casalonga B.P. 401 <b>20188 AJACCIO CEDEX 1</b> ☎ 04 95 11 12 13 <a href="http://www.corse-du-sud.gouv.fr">www.corse-du-sud.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b></p> <p>(21) COTE-D'OR, (25) DOUBS, (39) JURA, (58) NIEVRE, (70) HAUTE-SAONE, (71) SAONE-ET-LOIRE, (89) YONNE, (90) TERRITOIRE-DE-BELFORT.</p>	<p>□ BESANCON □ DIJON</p>	<p>PREFECTURE DE LA COTE-D'OR Bureau du Recrutement</p> <p>53 rue de la Préfecture <b>21041 DIJON CEDEX</b> ☎ 03 80 44 64 00 <a href="http://www.cote-dor.gouv.fr">www.cote-dor.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>OCCITANIE</b></p> <p>(31) HAUTE-GARONNE, (09) ARIEGE, (11) AUDE, (12) AVEYRON, (30) GARD, (32) GERS, (34) HERAULT, (46) LOT, (48) LOZERE, (65) HAUTES-PYRENEES, (66) PYRENEES-ORIENTALES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE.</p>	<p>□ MONTPELLIER □ TOULOUSE</p>	<p>PREFECTURE DE L'HERAULT Bureau du Recrutement</p> <p>34 Place des Martyrs de la Résistance 34062 MONTPELLIER CEDEX 02 ☎ 04 67 61 61 61 <a href="http://www.herault.gouv.fr">www.herault.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>NOUVELLE-AQUITAINE</b></p> <p>(33) GIRONDE, (16) CHARENTE, (17) CHARENTE-MARITIME, (19) CORREZE, (23) CREUSE, (24) DORDOGNE, (40) LANDES, (47) LOT-ET-GARONNE, (64) PYRENEES-ATLANTIQUES, (79) DEUX-SEVRES, (86) VIENNE, (87) HAUTE-VIENNE.</p>	<p>□ BORDEAUX □ LIMOGES □ POITIERS</p>	<p>Secrétariat Général Commun Départemental de la Gironde Service des Ressources Humaines Pôle Parcours Professionnel Section Recrutement</p> <p>2 Esplanade Charles de Gaulle CS 41397 <b>33077 BORDEAUX CEDEX</b> ☎ 05 56 90 60 60 <a href="mailto:sgc-concours@gironde.gouv.fr">sgc-concours@gironde.gouv.fr</a> <a href="http://www.gironde.gouv.fr">www.gironde.gouv.fr</a></p>

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
<p><b>PAYS DE LA LOIRE</b></p> <p>(44) LOIRE-ATLANTIQUE, (49) MAINE-ET-LOIRE, (53) MAYENNE, (72) SARTHE, (85) VENDEE.</p>	<input type="checkbox"/> NANTES	<p>Secrétariat Général Commun Départemental Service des Ressources Humaines Bureau de la Mobilité et du Recrutement</p> <p>10 boulevard Gaston Serpette BP 53 606 44 036 Nantes Cedex 01 <a href="http://www.loire-atlantique.gouv.fr">www.loire-atlantique.gouv.fr</a></p>
<p><b>CENTRE-VAL DE LOIRE</b></p> <p>(45) LOIRET, (18) CHER, (28) EURE-ET-LOIR, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER.</p>	<input type="checkbox"/> ORLEANS	<p>PREFECTURE DU LOIRET Bureau du Recrutement</p> <p>181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ☎ 02 38 81 40 00 <a href="http://www.loiret.gouv.fr">www.loiret.gouv.fr</a></p>
<p><b>HAUTS-DE-FRANCE</b></p> <p>(59) NORD, (02) AISNE, (60) OISE, (62) PAS-DE-CALAIS, (80) SOMME.</p>	<input type="checkbox"/> AMIENS <input type="checkbox"/> LILLE	<p>PREFECTURE DU NORD Section concours et recrutements 12-14 rue Jean Sans Peur 59039 LILLE CEDEX ☎ 03 20 30 59 59 <a href="mailto:concours@nord.gouv.fr">concours@nord.gouv.fr</a> <a href="http://www.nord.gouv.fr">www.nord.gouv.fr</a></p>
<p><b>GRAND EST</b></p> <p>(67) BAS RHIN, (08) ARDENNES, (10) AUBE, (51) MARNE, (52) HAUTE-MARNE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (57) MOSELLE, (68) HAUT-RHIN, (88) VOSGES.</p>	<input type="checkbox"/> CHALONS EN CHAMPAGNE <input type="checkbox"/> METZ <input type="checkbox"/> STRASBOURG	<p>PREFECTURE DU BAS-RHIN Bureau du Recrutement</p> <p>5 Place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX ☎ 03 88 21 67 68 <a href="http://www.bas-rhin.gouv.fr">www.bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<p><b>AUVERGNE-RHONE-ALPES</b></p> <p>(69) RHONE, (01) AIN, (03) ALLIER, (07) ARDECHE, (15) CANTAL, (26) DROME, (38) ISERE, (42) LOIRE, (43) HAUTE-LOIRE, (63) PUY-DE-DOME, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE.</p>	<input type="checkbox"/> CLERMONT FERRAND <input type="checkbox"/> LYON	<p>PRÉFECTURE DU RHÔNE Secrétariat Général Commun du Rhône Bureau du Recrutement et de la Mobilité</p> <p>18 rue de Bonnel 69003 LYON 04 72 61 66 83 <a href="mailto:sgc-concours@rhone.gouv.fr">sgc-concours@rhone.gouv.fr</a> <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a></p>
<p><b>NORMANDIE</b></p> <p>(76) SEINE-MARITIME, (14) CALVADOS, (27) EURE, (50) MANCHE, (61) ORNE.</p>	<input type="checkbox"/> CAEN <input type="checkbox"/> ROUEN	<p>PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME Bureau du Recrutement</p> <p>7 Place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX ☎ 02 32 76 50 00 <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr">www.seine-maritime.gouv.fr</a></p>
<p><b>BRETAGNE</b></p> <p>(35) ILLE-ET-VILAINE, (22) COTES-D'ARMOR, (29) FINISTERE, (56) MORBIHAN.</p>	<input type="checkbox"/> RENNES	<p>PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE / SGCD 35 Pôle Formation Concours</p> <p>3 Av. de la Préfecture 35026 RENNES CEDEX 9 ☎ 02 90 09 13 61 <a href="mailto:sgc-concours@ille-et-vilaine.gouv.fr">sgc-concours@ille-et-vilaine.gouv.fr</a> <a href="http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr">www.ille-et-vilaine.gouv.fr</a></p>

## PRÉFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
(971) GUADELOUPE	<input type="checkbox"/> BASSE-TERRE	Préfecture Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX ☎ 05 90 99 39 00 05 90 99 38 22 05 90 99 75 24 <a href="http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr">www.guadeloupe.pref.gouv.fr</a>
(972) MARTINIQUE	<input type="checkbox"/> FORT-DE-FRANCE	Préfecture Secrétariat Général Commun 111 rue Ernest Déproge 97200 FORT-DE-FRANCE ☎ 05 96 39 49 13 05 96 39 49 58 <a href="mailto:sgc-concours@martinique.gouv.fr">sgc-concours@martinique.gouv.fr</a>
(973) GUYANE	<input type="checkbox"/> CAYENNE	Les services de l'État en Guyane (ex-DEAL) 1 rue du Vieux Port CS 76003 97307 CAYENNE CEDEX 05 94 39 45 00 05 94 39 81 56 05 94 39 80 77 <a href="http://www.guyane.pref.gouv.fr">www.guyane.pref.gouv.fr</a> <a href="mailto:dga-drh-concours@guyane.pref.gouv.fr">dga-drh-concours@guyane.pref.gouv.fr</a>
(974) LA REUNION	<input type="checkbox"/> SAINT-DENIS	Secrétariat Général commun Service des ressources humaines Pôle du développement RH  Bureau du recrutement, de la mobilité et des concours  6 rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX ☎ 02 62 40 77 77 02 62 40 76 24 <a href="http://www.reunion.pref.gouv.fr">www.reunion.pref.gouv.fr</a> <a href="mailto:concours@reunion.gouv.fr">concours@reunion.gouv.fr</a>
(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<input type="checkbox"/> SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ☎ 05 08 41 10 10 05 08 41 10 49 <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr</a> <a href="mailto:plate-forme-rh@spm975.gouv.fr">plate-forme-rh@spm975.gouv.fr</a>
(976) MAYOTTE	<input type="checkbox"/> MAMOUDZOU	Préfecture/ SGC de Mayotte B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU ☎ 02 69 63 51 18 02 69 63 57 08 02 69 63 50 35 <a href="mailto:sgc-concours@mavotte.gouv.fr">sgc-concours@mavotte.gouv.fr</a> <a href="http://www.mavotte.pref.gouv.fr">www.mavotte.pref.gouv.fr</a>
(986) ILES WALLIS ET FUTUNA	<input type="checkbox"/> UVEA	Administration supérieure des îles Wallis et Futuna service des ressources humaines (SRH) BP 16 - Mata Utu - 98600 Uvea (00 681)72 27 27 <a href="mailto:srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr">srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr</a>

<b>(987) POLYNESIE FRANCAISE</b>	☐ TAHITI	Haut-commissariat de la République Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI ☎ 06 89 40 46 87 00 <a href="http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr">www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr</a>
<b>(988) NOUVELLE-CALEDONIE</b>	☐ NOUMEA	Haut-commissariat de la République 1 Av. du Maréchal Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX ☎ (00 687) 23 04 11 (00 687) 23 04 50 <a href="mailto:formation-concours@nouvelle-caledonie.gouv.fr">formation-concours@nouvelle-caledonie.gouv.fr</a> <a href="http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr">www.nouvelle-caledonie.gouv.fr</a>